



Scoradis , Creandis délais de prescription ?

Par **Swelly**, le **02/06/2013 à 07:55**

Bonjour , je cherche quelques réponses à mes questions .rnDurant l'année 2009 j'ai souscrit un contrat de cours par correspondance , avec l'établissement si l'on peut l'appeler sa comme sa ! SCORADIS voyant qu'ils étaient inutiles et peu professionnels , je leur ai transmis une demande de résiliation de mon contrat . Ma demande a été refusée et j'ai donc arrêté les paiements d'un montant de 79€ par mois , le dernier datant du 10 janvier 2011 , depuis un peu plus d'un an et demi la société CREANDIS me harcèle au téléphone et par courrier à toutes les adresses et numéros de téléphone qu'elle trouve me concernant de près ou de loin .J'ai ressus par mail des mises en demeure mais rien d'autre au niveau courrier concernant une injonction à payer ou quelque convocation . Ma question principale est celle-ci : le délai de prescription dans mon cas est-il passé , et valable ? rnComment faire arrêter ce harcèlement ? rnSa devient vraiment insupportable surtout pour les personnes de ma famille proche ou pas qui reçoivent eux aussi des appels à ce sujet ! rnJ'espère sincèrement que quelqu'un va pouvoir m'aider , merci